



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVANNES-SUR-L'ETANG

**Séance du 20 Mars 2026**

**Sous la Présidence de Denis ASTGEN, Maire**  
sur convocation en date du 18 Mars 2026

**Conseillers en exercice : 15**

**PRESENTS** : ASTGEN Denis, ASTGEN-MARTINEZ Hélène , BEZILLE Didier , CALLERANT Anne-Laure, DIEFFENBACHER Cyril, GUILBERT Virginie , HABY Pierre , HERBELIN Philippe , MAIRERICHARD Ingrid , MERCELAT Nadine , SELLEM Mina , TAGLANG Florian , VOUILLOT Christine , WININGER Christian ,

**A DONNE PROCURATION** : MODENA Lucas qui donne pouvoir à DIEFFENBACHER Cyril .

DIEFFENBACHER Cyril est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION N°DEL-2026-013**

#### **ELECTION DES ADJOINTS**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1 ;

VU la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à QUATRE ;

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Election du Premier Adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. DIEFFENBACHER Cyril : 14 (quatorze) voix  
M. DIEFFENBACHER Cyril ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

### **Election du Second Adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme CALLERANT Anne Laure : 15 (quinze) voix  
Mme CALLERANT Anne Laure ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second Adjointe au Maire.

### **Election du Troisième Adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. WININGER Christian : 15 (quinze) voix  
M. WININGER Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième Adjoint au Maire.

### **Election du Quatrième Adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme MERCELAT Nadine : 11 (onze) voix  
Mme MERCELAT Nadine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième Adjointe au Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait certifié conforme.  
Le 20/03/2026,



Le Maire,  
Denis ASTGEN

*Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception des services de la Préfecture du Haut-Rhin et publicité sur le site internet de la commune de Chavannes-sur-l'Etang.*

**Voies et délai de recours** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai franc de deux mois à compter de son affichage en mairie. Elle peut également, dans un délai non franc de deux mois, faire l'objet d'un recours gracieux. Dans ce dernier cas, la date de notification d'une décision expresse de rejet ou la naissance d'une décision implicite de rejet au terme d'un délai de deux mois à compter de la notification dudit recours gracieux fait courir un délai franc de deux mois pour saisir la juridiction administrative d'un recours en annulation.